ART. PREMIER N° 42281

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42281

présenté par M. Aubert

à l'amendement n° 23972 de M. Aviragnet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :
« pour »

insérer les mots :

« les agriculteurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.